

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

### AMENDEMENT

N ° CE56

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.